

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'000.- pour la construction d'un chemin mémoriel

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le but de la commune de Thônex de mettre à l'honneur la dynamique positive du Grand Genève, l'arrivée de nombreux habitants dans notre région ainsi que l'importance de cette zone frontière lors de la période 1939-1945 ;
- vu la volonté de mettre à l'honneur des thèmes qui ont marqués autant la vie de la commune que la politique suisse durant cette période ;
- vu la possibilité de reproduire, à l'aide de différents acteurs de la commune, autorités, habitants, gardes-frontière, etc...ainsi qu'une spécialiste de cette période de l'histoire pour réaliser un chemin mémoriel le long du Foron partant au-dessus de la voie verte pour finir à l'embouchure de la rivière ;
- vu la possibilité d'offrir des textes d'histoire à la visibilité des promeneurs disposés sur un support en acier corten fixée dans une base solide au sol tout au long de ce chemin ;
- vu l'exposé des motifs et devis général présenté par le service technique communal ;
- vu le préavis favorable de la commission des espaces publics lors de sa séance du 22 avril 2021 ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances, lors de la séance du 29 avril 2021 ;

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par voix pour, ... voix contre,

1. D'ouvrir au conseil administratif, sur l'exercice 2021, un crédit budgétaire supplémentaire sur la rubrique 3420.314, d'un montant de CHF 45'000.- pour réaliser un chemin mémoriel le long du Foron.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'000.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.